

Numéro 2 - Février 2021

Le **M**oulin aux nouvelles  
**Mardié**

Le magazine  
de la commune

*La ripisylve envahie par les hautes  
eaux à Latingy*



## GUY DUNEAU, AGRICULTEUR, VITICULTEUR, ÉLU DE MARDIÉ



Guy DUNEAU nous a quittés le 13 janvier dernier. C'est une figure de Mardié, une mémoire du village, un acteur important de la vie communale et un homme très attachant qui s'en est allé.

Guy était un agriculteur et un viticulteur amoureux de ses terres, de ses vignes. C'était aussi un citoyen engagé : conseiller municipal ou adjoint pendant 31 ans, de 1977 à 2008, président de l'Association foncière de remembrement. À ce double titre, il avait reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et municipale en 2003 des mains du sénateur Jean-Pierre Sueur.

Guy Duneau économisait ses paroles mais portait sur la terre et sur les hommes un regard juste et bienveillant. Il agissait avec compétence et efficacité. Tous ceux qui ont eu la chance de le connaître et de le côtoyer sauront conserver et transmettre à leur tour tout ce qu'il leur aura apporté.



Des « mouillettes » telles que les confectionnait Guy DUNEAU : les haricots, dont il était un des derniers producteurs à Mardié, sont dressés sur des supports pour sécher avant d'être écosés (photo de 2010)



Guy DUNEAU en vendange en septembre 2015

## DE MARDIACUS À MARDIÉ

### Un numéro exceptionnel

L'association de *Mardiacus à Mardié*, qui se consacre à l'histoire et au patrimoine de Mardié, vient de publier un numéro exceptionnel de son bulletin *Mardiacus* : plus de 100 pages consacrées à l'histoire de la vigne dans notre commune. Le « clou » de ce numéro 10 est la retranscription de l'agenda tenu, en 1907, par un vigneron de Mardié, Lucien THIBAUT. Il y notait chaque jour les travaux de l'exploitation, quelques événements survenus au village. Une « tranche de vie » au plus près des réalités quotidiennes, avec les explications pour les contextualiser, un glossaire de tous les termes locaux que l'on y trouve. Des articles sur les travaux de la vigne, la crise du phylloxéra, les cépages de notre terroir ou l'histoire de la fête de la Saint-Vincent complètent cette édition.

On peut se procurer ce bulletin au prix de 10 € auprès des membres de l'association ou en en faisant la demande à [demardiacusamardie@gmail.com](mailto:demardiacusamardie@gmail.com).



Lucien THIBAUT dans une de ses vignes

## Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard  
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : Mardié.fr

 Facebook Ville de Mardié

### En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

## Horaires de la Mairie

*Lundi et mercredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

*Mardi*

14 h 00 - 18 h 00

*Jeudi*

Fermeture hebdomadaire

*Vendredi*

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

*Samedi*

(1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois)

9 h 00 - 12 h 00

## Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2021 - n°2 (février)

Dépôt légal : Février 2021

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Vanessa BOULARD

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Chères Mardésiennes,  
chers Mardésiens,  
chers concitoyens,



En temps normal les vœux de bonne année ne se présentent pas après le 31 janvier. Mais sommes-nous en temps normal ?

2021 ne fait que commencer mais déjà l'année s'annonce compliquée.

Nous sommes toujours soumis aux contraintes multiples qui visent à contenir l'épidémie. Il nous faut tous, néanmoins, continuer à vivre et, si possible, à avancer. Nos enfants n'iront peut-être pas à l'école demain mais ils continueront à grandir et chaque parent continuera à faire de son mieux pour leur apporter éducation et réconfort. Nous ne savons pas comment nous pourrions travailler, comment nous pourrions maintenir une vie sociale indispensable à nos équilibres psychiques, mais nous saurons nous adapter, faire face avec détermination pour sortir de cette crise qui n'est pas que sanitaire.

De la même manière nous ne sommes pas à l'abri des intempéries ou des accidents. Nous continuons, nous aussi, à mettre tout en œuvre pour protéger les habitants de Mardié de ces risques majeurs.

Nous étudions et travaillons, par exemple, le risque « crue » sous différents angles. La prévention passe par la compréhension des phénomènes, les éléments du contexte qui favorisent ces crues (réchauffement climatique, dynamique des cours d'eau...). Nous devons mettre en place les moyens et méthodes qui permettront de les amoindrir ou de réduire leurs impacts sur les biens et les personnes (réaménagement des berges, gestions des eaux à la parcelle, aménagement des zones urbaines...) mais aussi nous organisons notre protection en cas d'événement majeur (Plan Communal de Sauvegarde). Vous avez, vous aussi, un rôle à jouer en vous inscrivant sur le système d'alerte de masse et je compte sur vous !

Évoquer la crise en cours, les dangers potentiels, ce n'est pas faire preuve de catastrophisme ou de pessimisme. C'est se donner les moyens d'avoir une approche positive de la vie, les moyens d'agir et de tirer satisfaction de ces actions.

Alors, même si ce n'est pas conventionnel, je vous souhaite à nouveau une bonne année 2021, positive et active, pour, ensemble, faire face !

Bien à vous

  
**Voire Maire,  
Clémentine CAILLETEAU-CRUCY**

## RISQUE INONDATION : LES ÉLUS AU TRAVAIL, DES PROGRÈS DANS LA PRÉVENTION

La récente remontée des eaux de la Loire (très modérée), les périodes pluvieuses que nous avons connues en janvier, rappellent que nous ne sommes jamais à l'abri du risque inondation. Si les épisodes extrêmes comme ceux du XIX<sup>e</sup> siècle sur la Loire ou de 2016 sur le Cens et le canal sont exceptionnels, il faut néanmoins s'y préparer avec trois objectifs : alerter en cas de danger, développer les protections, adapter les politiques d'aménagement. Les élus et les services techniques travaillent dans ces trois directions, que ce soit au niveau du département, de la métropole ou de la commune.

### La Loire

La photo de couverture montre l'envahissement par les hautes eaux de la ripisylve (du latin *ripa*, rive/berge et *sylva* forêt - donc la végétation, notamment arborée, bordant un cours d'eau). Ce 20 janvier, à Latingy, le niveau était pourtant fort modeste : cote d'environ 1 m au Pont royal à Orléans (ce qui correspond à un débit de presque 1000 m<sup>3</sup>/s, à comparer tout de même aux 45 m<sup>3</sup>/s de cet été). Début février, 1,6 m et 1400 m<sup>3</sup>/s sont attendus. En 1846, 1856 et 1866, la Loire avait atteint 7 mètres et 3,75 m en décembre 2003, dernière crue notable. Mais, évidemment, ce n'est pas parce que cela n'est pas arrivé depuis plus d'un siècle que cela ne peut pas recommencer. Les barrages écrêteurs de crue (comme Villerest) ou même

l'abaissement du niveau du fleuve du fait des dragages de sables très intenses au XX<sup>e</sup> (ils sont maintenant interdits dans le lit mineur) ne sauraient nous protéger contre une très forte crue.

C'est pourquoi il convient d'entretenir les digues, seule protection efficace tant qu'elles ne rompent pas. Du retard a été pris, que l'on tente de combler. Des travaux importants sont en cours dans tout le Val orléanais, financés notamment par l'État et la métropole. On l'a vu récemment sur les communes de Bou et de Chécy avec un enrochement à la base de la levée, côté Loire (aux Plantes) ou côté plaine (secteur d'Albœuf). Notons qu'il est affligeant de voir des véhicules emprunter encore les levées malgré les interdictions et les barrières : ces ouvrages anciens n'ont pas été conçus pour un tel usage.

Côté alerte, le système est particulièrement bien rodé et efficace pour la surveillance de la Loire comme de tous les grands cours d'eau français. Le site [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr) permet de suivre de manière précise le niveau du fleuve et de ses principaux affluents et d'anticiper les hauteurs d'eau attendues.

Le territoire de Mardié est moins exposé que les communes voisines (Bou et Chécy notamment) au risque Loire. Néanmoins, en cas de débordement et d'inondation de la plaine, les eaux de la Loire pourraient remonter la vallée du Cens bien au-delà de Pont-aux-Moines (c'est arrivé, pour la dernière fois, en 1907).



L'étang de Morche, en forêt d'Orléans. Il fait partie du système d'alimentation et de régulation des eaux du canal.

## Le Cens, le canal et l'Ivoirie

Le niveau de la Loire orléanaise est lié presque uniquement aux précipitations dans le Massif Central. Nos petits cours d'eau proviennent de la forêt d'Orléans et ne dépendent que des conditions météorologiques locales. Le Cens qui « partage » son cours avec le canal construit dans son lit et l'Ivoirie (affluent de la Bionne qui passe aux Barres et aux Breteaux) ont donc un régime totalement indépendant de celui de la Loire. Mais ils ne sont pas intégrés au système *vigicrues*.

La catastrophe de mai-juin 2016 a eu, au moins, le mérite d'attirer l'attention sur les risques liés à ces rivières – et d'agir en conséquence. La première priorité a été de renforcer et compléter le système d'alerte. Le département, en lien avec le SIBCCA (Syndicat intercommunal du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents), a mis en place un réseau de capteurs plus nombreux et plus performants sur les rivières, le canal et les étangs qui les alimentent. Il y en a, par exemple, deux à Mardié : un sur le canal à hauteur du déversoir de la Fontaine Saint-Martin, un sur le Cens au Gué Morin. Ce système, nourri de toutes les études qui ont été menées depuis 2016, permet une surveillance étroite de tout le bassin-versant. Les élus (3 à Mardié) et les techniciens sont ainsi informés « en temps réel » du risque éventuel et, quand la situation l'exige, sont mis en alerte : on l'a vu au cours du week-end du 23-24 janvier, la presse en a rendu compte. Tous les citoyens ont accès à une version simplifiée du site d'alerte sur <http://rivieres-sibcca.sidev.org> (lien direct depuis [Mardie.fr](http://Mardie.fr) ou notre page Facebook).

Des études, longues et complexes mais très pointues, ont été financées par le département et la

métropole et effectuées par des cabinets d'ingénierie hydraulique spécialisés. Les élus sont régulièrement informés de ces études, y apportent leur contribution par leur connaissance du terrain. Outre la gestion du système d'alerte, elles permettent d'envisager et de prioriser les travaux nécessaires pour limiter les effets d'une nouvelle crue éventuelle (limiter et non empêcher : aucun aménagement ne saurait éviter toutes les conséquences d'un événement type 2016). Le renforcement des berges du canal est déjà commencé (mais il y en a 2 fois 70 km...), ainsi que des travaux sur les écluses. Des interventions sur les étangs en amont et les cours d'eau sont aussi mis en œuvre ou programmés. Plutôt que de faciliter un écoulement trop rapide des eaux vers l'aval, il vaut mieux les retenir en amont et en ralentir le cours. La lutte contre l'imperméabilisation des sols et le drainage intempestif des terres, un entretien raisonné et « doux » des berges des rivières doit être priorisé. Outre le coût financier de toutes ces opérations, c'est toute une conception de la gestion des eaux de surface qui est à reprendre. On ne peut que se réjouir du fait que les mentalités et la réglementation évoluent dans le bon sens.



Le capteur de niveau sur le Cens au Gué Morin



Le déversoir de la Fontaine Saint-Martin. Le trop plein du canal se déverse dans le Cens. Construit en 1836, il va être consolidé très prochainement.

## CONSEIL MUNICIPAL

Cette première réunion de l'année du Conseil municipal a débuté par une minute de silence en hommage à Guy Duneau, qui avait siégé dans cette assemblée pendant 31 ans (cf. page 2). Le Conseil a ensuite voté à l'unanimité l'adhésion de la commune à 3 organismes :

- \* TOPOS, l'agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais qui regroupe maintenant, outre le territoire d'Orléans métropole, celui des 4 communautés de communes limitrophes et celle du Val de Sully : 126 communes, plus de 450 000 habitants. Elle a un rôle d'analyse et de prospective pour aider aux décisions politiques et à leur cohérence à l'échelle de ce vaste territoire qui correspond au bassin d'emploi et de vie d'Orléans.
- \* STAR 45 qui milite pour la réouverture au trafic voyageur de la ligne Orléans-Chateaufort, dont le besoin est de plus en plus évident.
- \* L'Association des maires du Loiret qui apporte une aide très précieuse aux communes, notamment en matière de conseil et d'aide juridique.

Le Conseil a approuvé la signature de trois conventions de collaboration intercommunale :

- \* Une convention de formation pour notre policier municipal – qui permet, notamment, de rapprocher les lieux de formation avec les communes voisines.
- \* Une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans métropole, le CCAS d'Orléans et les communes de la métropole, pour mutualiser les achats et donc obtenir des conditions plus avantageuses.

- \* Une convention de partenariat en matière d'instruction des autorisations de droit du sol (permis de construire, certificats d'urbanisme, etc.) Il s'agit de renouveler la convention actuelle, légèrement modifiée pour la période 2021-2026. Une petite centaine de dossiers sont instruits chaque année par le service instructeur de la ville d'Orléans et ce service apporte toute satisfaction par sa rigueur, sa qualité, son écoute des besoins de la commune.

Comme chaque année, le Conseil a approuvé la proposition de « désherbage » de la bibliothèque, c'est-à-dire le don des livres à des associations pour leur remplacement par un nombre à peu près équivalent de livres neufs répondant au mieux aux souhaits des Mardésiens. Comme chaque année également, le Conseil a approuvé l'autorisation donnée au maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (qui intervient en mars), dans la limite de l'équivalent du quart des dépenses engagées l'année précédente dans les mêmes chapitres.

Enfin, le Conseil a pris acte des rapports 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et sur celui d'activité et de développement durable de la métropole. Ces rapports sont disponibles en mairie et sur le site *Mardie.fr*.



Nouveau mobilier à la bibliothèque

## LA PAROLE À L'OPPOSITION

Si nous prenons l'une des définitions du verbe « agir », au sens de « ne pas rester inactif », alors nous pouvons reconnaître que Madame la Maire de Saint-Denis-en-Val n'est pas restée immobile concernant le projet d'implantation d'un deuxième pylône de téléphonie mobile Bouygues dans sa commune. (LaRep.fr 11/01/21). Comme pour les Breteaux, le recours à des propriétaires privés de la part d'une entreprise qui « aime la technologie » (slogan de la société Bouygues) empêche toute discussion préalable avec les mairies, ce que nous déplorons.

Contrairement à ce qu'il s'est passé à Mardié, la Maire de Saint-Denis-en-Val s'est insurgée contre cet état de fait et elle a agi : information immédiate auprès des riverains concernés, recours au tribunal administratif même s'il a peu de chance d'aboutir...

Les habitants se sentent certainement soutenus et compris. Suite à cette mobilisation, Bouygues n'exclut d'ailleurs pas la possibilité de réunions avec la population pour s'expliquer.

Comme quoi, tout est possible, à condition de s'en donner les moyens...

J. Lefebvre, V. Bonnin, P. Leproust, G. Beauger



## HALTE-GARDERIE - INSCRIPTIONS

**L'Île aux Enfants débute ses nouvelles inscriptions pour l'année 2021-2022**



Ouverte le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 17h30, la halte-garderie dispose de 10 places en accueil régulier et d'une place occasionnelle sur l'année.

L'accueil régulier, sous contrat, vous assure une place sur l'année et l'accueil occasionnel permet un accueil quelques heures par semaine sans périodicité avec inscription au préalable. Le règlement de notre structure est consultable sur le site internet [Mardie.fr](http://Mardie.fr) dans l'onglet « Familles – Petite Enfance – Halte garderie ».

Les dossiers de pré-inscriptions sont à retirer dès à présent par mail à : [halte-garderie@ville-mardie.fr](mailto:halte-garderie@ville-mardie.fr)

N'hésitez pas à nous contacter par mail ou au 02 38 81 07 95 pour plus de renseignements.



## ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021

Les élections départementales et régionales initialement prévues en mars 2021 sont reportées, probablement en juin, mais cela dépendra de la situation sanitaire.

**Les nouveaux habitants de la commune ou les personnes non encore inscrites sur les listes électorales, peuvent s'inscrire en mairie ou sur internet sur [service-public.fr](http://service-public.fr), jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi avant le scrutin.**

La demande doit être constituée de :

- \* cerfa de demande d'inscription complétée
- \* Carte nationale d'identité
- \* Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'inscription est automatique pour les jeunes qui auront 18 ans en 2021 (pour ceux qui se sont faits recenser à 16 ans à la mairie de Mardié).



## RÈGLEMENTATION TROTTINETTES

L'utilisateur doit circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, il peut circuler :

- \* sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h,
- \* sur les aires piétonnes, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.



L'utilisateur doit être âgé d'au moins 12 ans et rouler à une vitesse maximum de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.

Le conducteur doit se vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas :

- \* de circulation la nuit
- \* ou de visibilité insuffisante la journée.

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux . En l'absence de ces moyens de sécurités réglementaires, l'assurance ne fonctionnera pas.**

L'utilisateur d'une trottinette électrique a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule, ...).

## INFOS DIVERSES

INONDATIONS • MOUVEMENTS DE TERRAIN • PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES • ACCIDENTS INDUSTRIELS

# SOYEZ ALERTÉS EN CAS DE RISQUES MAJEURS

MESSAGE VOCAL • SMS • MAIL



## INSCRIVEZ-VOUS !

sur [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)  
ou sur [www.ville-mardie.fr](http://www.ville-mardie.fr)

#OrleansMetropole    
[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

 ORLÉANS MÉTROPOLE

COVID 19 - FONDS D'AIDE EN FAVEUR DES TPE

## ORLÉANS MÉTROPOLE SOUTIEN LES PETITES ENTREPRISES

Orléans Métropole, avec la participation d'Orléans à hauteur de 1 million d'€, mobilise au total **2 millions d'€** pour nos TPE

**SOLLICITEZ LE FONDS D'AIDE «POST COVID-19»**  
via la plateforme [teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr](http://teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr)

### Pour qui ?

<b>Petites entreprises</b>	Effectif inférieur à <b>20 salariés</b>	<b>Divers secteurs d'activité</b> (restauration, tourisme, artisanat, commerce)	<b>Territoire métropolitain</b> (22 communes)	Chiffre d'affaires inférieur à <b>1M€</b>
----------------------------	---	---	---	---

ayant subi une baisse d'au moins 50% de son CA sur l'un des deux confinements

### Quelles aides ?

<b>Trésorerie</b> forfait de 2 000 €	et	<b>Investissement</b> subvention de 500 € à 3 500 €
---	----	--

### Comment faire ? sur [orleans-metropole.fr](http://orleans-metropole.fr)

Rempilissez en ligne votre demande sur <a href="http://teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr">teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr</a>	Munissez-vous des pièces justificatives et déposez votre dossier	Accompagnement souhaité : appelez le <b>02 39 79 29 99</b> ou écrivez à <a href="mailto:commerce@orleans-metropole.fr">commerce@orleans-metropole.fr</a>
---	--	---

## LA TRANSITION EST ENTRE NOS MAINS

Assises de la **transition écologique** à Orléans Métropole  
DE JANVIER À AVRIL 2021

Face au dérèglement climatique et aux enjeux environnementaux, les Assises de la Transition écologique proposent 4 mois d'échanges, de partage et de ré-



## LA TRANSITION EST ENTRE NOS MAINS

Assises de la transition écologique à Orléans Métropole, de janvier à avril 2021

### ET VOUS, COMMENT COMPTEZ-VOUS AGIR ?

Inscrivez-vous sur [transition.orleans-metropole.fr](http://transition.orleans-metropole.fr)  
[transition@orleans-metropole.fr](mailto:transition@orleans-metropole.fr)  
[transitionentrenosmains](https://www.instagram.com/transitionentrenosmains)

ORLÉANS MÉTROPOLE

flexion pour accélèrent le mouvement en faveur de la transition écologique du territoire d'Orléans Métropole.

### Une démarche inédite !

Organisées par Orléans Métropole, les Assises s'adressent à toutes et à tous : habitants, acteurs locaux, élus et institutionnels. C'est une occasion unique de nous réunir et d'agir collectivement : une aventure à mener en commun pour changer nos manières de faire.

Retrouvez plus d'informations et l'agenda des activités sur <https://transition.orleans-metropole.fr>

## LE CARNET



Bienvenue !

- \* Jasmin DESSIRIER né le 30/12/2020
- \* Madeleine RAVENAUD née le 30/12/2020



Ils nous ont quittés...

- \* Guy DUNEAU le 13/01/2021
- \* Robert HUET le 20/01/2021
- \* Julien SALECROIX le 22/01/2021



Ils se sont dit OUI !

- \* El Mostafa KARKOURI et Salima EL BAKALI le 30/01/2021



L'Agence Postale Communale sera fermée du 1<sup>er</sup> au 6 mars 2021